



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nevers, le 25 05 22

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 84
Courriel : annie.lamoureux@nievre.gouv.fr

**Rapport de considération des
observations**

Objet : Arrêté relatif à l'application des plans de gestion cynégétique petit gibier dans le département de la Nièvre pour la campagne 2022-2023

Modalités de consultation du public

Au titre de l'article L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement, une participation du public a été organisée du 15 avril au 15 mai 2022 inclus sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre.

Aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

Ce projet d'arrêté concerne uniquement les modalités d'application des plans de gestion cynégétique petit gibier. Les remarques relatives à la chasse du petit gibier ont été prises en compte dans le rapport de considération des observations de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023.

Le Directeur départemental,



Pierre PAPADOPOULOS